

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : **14/09/2023**

*Date d'Affichage : **15/09/2023**

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **13**

*VOTANTS : **16**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoint
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,
Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Olivier SCARSETTO, Madame Céline POUTEAU, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Murielle FANOUILLERE,

Madame Claudine BARRIÉ a été désignée Secrétaire de séance.

***DEL10 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT
GEOTHERMIE MAISON DE SANTE***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Fonds Vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) inscrit dans la Loi de finances et coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du Logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets. Le Fonds Vert finance trois types d'actions :

- **Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires :**
 - a) Rénovation énergétique des bâtiments publics
 - b) Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
 - c) Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

- **Leur adaptation au changement climatique**

- a) Prévention des inondations
- b) Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- c) Renforcer la protection des bâtiments des collectivités d'outre mer contre les vents cycloniques
- d) Prévention des risques d'incendies de forêt
- e) Recul du trait de côte
- f) Fonds de renaturation des villes

- **L'amélioration du cadre de vie**

- a) Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité
- b) Recyclage des friches
- c) Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- d) Appui en ingénierie

Dans le prolongement du Plan de relance le fonds vert vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction de plus de 30 % de leurs émissions de gaz à effet de serre avec un objectif moyen de 40 %.

Les impacts attendus : diminuer la consommation d'énergie, émettre moins de gaz à effet de serre grâce à leur raccordement à un réseau de chaleur renouvelable ou de récupération ou grâce à la mise en place d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne consommant ni charbon ni fioul, réduire leurs factures énergétiques.

Les travaux concernés sont l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux ou intercommunaux et visant à diminuer leur consommation énergétique.

Monsieur le Maire vous propose d'aller chercher un subvention Fonds Vert pour les travaux de la mise en place de la géothermie pour les travaux de réalisation d'une Maison de Santé.

Inddigo a réalisé en juin 2022 une étude de faisabilité de géothermie. Suite à cette étude la ville de margency souhaite mobiliser Inddigo dans le cadre du marché SIGEIF pour mettre en place une installation de géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réalisation de la Maison de Santé. L'installation est pré dimensionnée avec une pompe à chaleur de 15 KW et deux sondes.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du jeudi 14 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention Fonds Vert pour la mise en place de la géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réalisation de la Maison de Santé selon le plan de financement prévisionnel ci joint.

| Géothermie sur sondes Maison de santé | | | | |
|--|--------------------|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Désignation | Montant HT | Subvention ADEME 55% | Subvention Fonds Vert 25 % | Commune HT |
| TRAVAUX + 5% Aléas | 60 060,00 € | 33 033,00 € | 15 015,00 € | 12 012,00 € |
| Assistance conception | 16 166,00 € | 8 891,30 € | 4 041,50 € | 3 233,20 € |
| TOTAL | 76 226,00 € | 41 924,30 € | 19 056,50 € | 15 245,20 € |

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 22/09/2023



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230925-DEL1021092023-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023